



Comité Technique Ministériel du 8 janvier 2020

Pour la défense des statuts, des emplois et des retraites

Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Permettez-nous tous d'abord de présenter nos meilleurs vœux de progrès social aux membres du CTM et aux personnels qui en auront bien besoin pour l'année qui commence.

Nous comptons bien, Madame la Secrétaire Générale, sur votre retour dans la sphère publique après un passage chez Brézillon, filiale du groupe Bouygues, pour vous engager dans cette voie.

En effet, ce CTM se déroule dans un contexte de lutte massive et durable contre le projet socialement décadent du gouvernement de destruction de notre système de retraite.

La CGT mobilise toutes ses forces contre ce projet d'appauvrir les retraités, de contraindre les salariés à travailler plus longtemps, y compris les agents qui devraient bénéficier de la pénibilité au vu du service actif, de cumuler retraite et petits boulots ou pour ceux qui le pourront recourir à la capitalisation.

La CGT l'affirme, le déficit avancé dans le rapport Delevoye est dans l'épaisseur du trait des 300 milliards d'euros du montant des retraites. Au lieu de faire payer les salariés et les retraités, nous proposons des mesures pour améliorer dans le système actuel les recettes, avec une vraie politique d'augmentation des rémunérations et de l'emploi, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la fin des exonérations des entreprises qui n'ont jamais démontré leur pertinence pour l'emploi, l'arrêt du subventionnement de l'économie avec des mesures telles que le CICE, le CIR et le CIR plus ...

Malgré ce contexte, nous avons choisi de siéger ce jour sur le projet de LDG pour notamment défendre nos amendements sur un cadrage qui impactera négativement les mobilités des agents au ministère durant les 5 prochaines années.

Nous rappelons que le cadrage des LDG par la loi de transformation de la fonction publique entérine la fin du dialogue social pour les mobilités, les promotions et les avancements.

Les derniers textes d'application parus en fin d'année concrétisent le dépeçage des statuts : recrutement de contractuels, rupture conventionnelle ... Un agent peut maintenant être licencié et se retrouver sans emploi comme dans le privé, ce qui impactera sa carrière et sa retraite !

Attaqués sur leurs rémunérations
Attaqués sur leurs conditions de travail
Attaqués sur leurs déroulements de carrière
Attaqués sur leurs retraites

Les agents ont toute légitimité à se mobiliser les 9 et 11 janvier, et si besoin au-delà, en grève et en manifestations.